

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Cyr des Gâts, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances à 20h30, sous la présidence de M RIVIERE Francis, maire.

**PRESENTS** : AUGER Christophe, AUGER Frédéric, AUGER Aurélie, AUVINET Régine, GAUTOURNEAU Ludovic, DESMIER Jean-Louis, HEUTS Gerda, MARTINEAU Maryline, MORIN Tommy, PERRIN Jérémy, VALET Jean-Claude et RIVIERE Francis.

**ABSENTS** : BELAUD Claude, PAIN Céline excusés et FOVEZ Karine

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme HEUTS Gerda est désignée secrétaire de séance.

### **2. Arrêt du procès-verbal du conseil municipal du 28 mai 2024**

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 mai 2024 a été transmis via l'application « Pléiade » le 21 juin 2024 à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la commune de Saint Cyr des Gâts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrête le procès-verbal du conseil municipal du 28 mai 2024.

### **3. Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) sur le territoire de la commune**

VU le code de l'énergie ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15 ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 20 février 2024 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) prévues par l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- Une réunion publique présentant le projet s'est tenue le 28 mars 2024,
- Un dossier d'information sur les ZAE nR, ainsi que les cartes et un registre de concertation ont été consultables du 28 mars au 30 avril 2024 en mairie et en ligne sur la plateforme e-collectivités pour permettre au public de formuler ses observations.

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Le Maire présente le bilan de cette concertation :

- 0 (nombre de personnes ayant consigné des observations sur le registre)
- 0 (nombre de personnes et de contribution reçues via la consultation électronique)

A l'issue de la concertation publique, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes listées ci-après ont été identifiées :

#### **ZAE nR Photovoltaïques :**

- **Photovoltaïque sur bâtiments publics et privés**

L'ensemble de la commune peut être retenu comme ZAE nR pour l'installation d'une production d'énergie photovoltaïque en toiture, tel qu'indiqué sur le plan annexé à la présente.

- **Photovoltaïque au sol / ombrières sur parking**

L'ensemble du périmètre de la commune de Saint Cyr-des-Gâts est placé en ZAE nR.

#### **ZAE nR Biogaz :**

L'ensemble du périmètre de la commune de Saint Cyr-des-Gâts est placé en ZAE nR pour la méthanisation.

**ZAEnR chaleur renouvelable (géothermie, aérothermie, solaire thermique, chaleur-bois) :**

L'ensemble du périmètre de la commune de Saint Cyr-des-Gâts est placé en ZAEnR.

**ZAEnR éolien :**

Les zones potentielles de développement éolien ont été définies dans la Charte du développement des projets éoliens adoptée par une motion de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée en date du 30/10/2023. La commune n'identifie pas de ZAEnR pour l'éolien sur son territoire.

**ZAEnR hydroélectricité :**

Le territoire ne possédant pas de potentiel lié à l'hydroélectricité, aucune ZAEnR n'a été identifiée.

Monsieur le Maire soumet cette proposition des zones à délibération.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DEFINIT** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la communes les zones exposées ci-dessus.
- **VALIDE** la transmission de la cartographie de ces zones à M LEBRUN le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de la Vendée (85), ainsi qu'à la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée.
- **VALIDE LE PRINCIPE** d'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

**4. Projet de vidéo urbaine – Devis de l'entreprise CTV (Version 2)**

Monsieur le maire présente au conseil municipal un second devis de la Société CTV de Mouilleron-le-Captif comprenant la fourniture et l'installation de 3 cameras avec un système d'exploitation plus simplifiée afin de réduire le coût de l'opération.

Le coût des travaux s'élève à 12 295,04 € HT soit 14 754,04 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ne donne pas suite à ce projet.

**5. Téléphonie / Internet des bâtiments publics**

Monsieur le maire présente au conseil municipal une proposition commerciale pour la téléphonie et internet multisite pour la mairie, la bibliothèque, la salle Le Casoar et le restaurant scolaire.

Cette proposition de Solutions.Com de Mareuil-sur-Lay comprend :

- L'installation de Ponts Wifi entre la mairie, la salle et la bibliothèque d'un montant de 5 555 € HT soit 6 666 € TTC (matériel + main d'œuvre)
- L'offre Télécom / Internet de l'opérateur vendéen Olocom (activité opérateur de Solutions.Com) d'un montant de 341 € HT de frais ponctuel à la commande et une prévision mensuelle de 112,61 € HT (au lieu de 117,37 € actuellement) avec un seul contrat et une seule facture.

Une discussion est engagée sur l'urgence de cette installation et sur la nécessité de demander d'autres offres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de demander d'autres propositions similaires avec un seul opérateur,
- Charge M Ludovic Gautourneau de ce dossier.

**6. SYDEV : Rénovation des luminaires de type boule - rue de la Gâtine**

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'estimation du projet et la synthèse des prestations technique et financière concernant la rénovation des luminaires de type boule, rue de la Gâtine.

L'estimation comprend la dépose des 7 luminaires existants, la fourniture, la pose et le raccordement de 5 lanternes sur mât nouvelle génération avec la création d'un réseau souterrain d'éclairage public.

Vu la synthèse des prestations technique et financière des travaux et le plan d'avant-projet sommaire proposés par le SYDEV,

Vu la participation financière de la commune estimée à 15 138 €,

Vu les travaux d'aménagement de la rue de la Gâtine en cours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Donne son accord pour engager l'étude définitive de ces travaux nécessaires dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de la Gâtine.
- Autorise Monsieur le maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

#### **7. EPF de la Vendée : Protocole d'accord en vue de la cession de terrains rue de la Huguenoterie**

Monsieur le maire donne lecture du protocole d'accord en vue de la cession de terrains rue de la Huguenoterie entre la commune de Saint Cyr-des-Gâts, l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et Vendée Logement ESH. Ce protocole d'accord est conclu afin de rappeler les conditions de cession des terrains et de réalisation du projet d'habitat de 8 logements locatifs sociaux aménagés à destination des séniors, sur une emprise foncière de 2 275 m<sup>2</sup> située sur 2 parcelles 8 rue de la Huguenoterie cadastrées section AB n°107 et 111. Il permettra de formaliser les principaux engagements mutuels et de définir les modalités devant permettre la signature entre l'EPF de la Vendée et Vendée Logement d'un acte de vente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présentes, le conseil municipal :

- Prend acte du protocole d'accord en vue de la cession de terrains rue de la Huguenoterie.

#### **8. Décisions modificatives n°1 – Budget principal 2024 - Crédits supplémentaires**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de procéder au vote de crédits supplémentaires ci-après :

##### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Budget	Chapitre	Compte	Nature	Montant
17700	041	2151	Réseaux de voirie	+ 26 288,13 €

##### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Section	Chapitre	Compte	Nature	Montant
17700	041	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations	+ 26 288,13 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal comme présentée ci-dessus.

#### **9. Association Familles Rurales : Demande de subvention de fonctionnement**

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande de subvention de fonctionnement de l'Association Familles Rurales de Saint Cyr-des-Gâts pour l'ensemble de ses activités.

Considérant l'examen de la demande de subvention reçue le 21 juin 2024 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 900 € à l'Association Familles Rurales de Saint Cyr-des-Gâts ;
- D'autoriser le maire à signer toutes pièces relatives à cette subvention ;

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024.

#### **10. Aménagement rue de la Gâtine : travaux supplémentaires**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'avancement des travaux d'aménagement rue de la Gâtine.

Il présente au conseil municipal le bordereau des prix supplémentaire n°1 de l'entreprise EIFFAGE pour la réalisation de 2 dalles en béton armé pour la mise en place des abribus rue de la Gâtine d'un montant de 2 240 € HT (soit 16 m<sup>2</sup> au prix unitaire de 140 € HT).

Il propose au conseil municipal l'élargissement de la partie piétonne en enrobé à chaud de couleur beige au niveau des murs de clôture des riverains.

Il indique qu'un linéaire supplémentaire de buses d'environ 25 mètres a été nécessaire entre le n°33 et l'accès au plan d'eau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Prend acte des travaux supplémentaires nécessaires ;
- Donne son accord pour l'élargissement du chemin piétonnier jusqu'au pied des murs de clôture des riverains ;
- Autorise Monsieur le maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

## **11. Société de chasse « La St Hubert » : demande d'un local dédié à l'activité de la chasse**

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier du 21 mai 2024 du Président de la société de chasse « La St Hubert » de Saint Cyr-des-Gâts, concernant la demande d'un local dédié à l'activité de la chasse.

Après débat entre les membres présents, sont ressorties les interrogations suivantes :

- Disponibilité de foncier communal en tenant compte des surfaces constructibles
- Type de local (surface, agencement, équipement...)
- Raccordement aux réseaux (eau, électricité, assainissement...)
- Dimensionnement du stationnement nécessaire
- Mise à disposition ou location (avec ou sans les charges)

Monsieur le maire précise que ce projet n'était pas inscrit dans les orientations budgétaires du mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la demande de local de la Société de chasse.

## **12. Questions diverses**

### **Fongibilité des crédits – M57 : décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre**

Considérant le besoin d'ajuster le chapitre budgétaire 23 – afin de verser une avance forfaitaire à l'entreprise EIFFAGE prévue à l'article 5-2 du CCAP du marché d'Aménagement de la rue de la Gâtine et travaux sur la voirie communale, le maire informe le conseil municipal qu'il a procédé au virement de crédit suivant :

Budget	Section	Sens	Chapitre	Article	Montant
17700	Investissement	Dépense	21	2151	-26 288,13 €
17700	Investissement	Dépense	23	238	+26 288,13 €

### **Recensement de la population 2025 : nomination du coordonnateur communal**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le recensement des habitants de la commune se réalisera du 16 janvier au 15 février 2025 et qu'il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal du recensement. Le coordonnateur communal sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement et sera l'interlocuteur de l'Insee.

Mme Claudie Girard, secrétaire de mairie, est nommée en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2025.

### **Travaux de voirie**

Des travaux de réparation sur le chemin du « Pont de Paris » étaient nécessaires et ont été réalisés par l'entreprise Guillaume Terrassement pour un montant de 4 056,98 € HT soit 4 868,38 € TTC.

### **Festivités du 14 juillet 2024**

Le conseil municipal décide de renouveler les festivités des années passées :

- Concours de pêche sur l'étang n°2
- Apéritif offert par la municipalité
- Tir du feu d'artifice à 23 h avec animation sur l'étang avant le feu
- Buvette payante le soir confiée à la Société de chasse « La St Hubert ».

### **Réfection des pelouses autour de la mairie**

M Jean-Louis Desmier, responsable de la commission environnement est chargé de demander des devis à divers entreprises de paysages.

### **Rassemblement des Saint Cyr de France 2024**

Le rassemblement des Saint-Cyr-de-France aura lieu cette année les 12 et 13 octobre prochain à Saint-Cyr-Sous-Dourdan et Saint-Cyr-La-Rivière (Essonne). Le bulletin d'inscription est à renvoyer avant le 30 juillet 2024.

### **Calendrier :**

- Mercredi 26 juin 2024 à 20h30 : réunion de la commission communication (flash-Infos 07-2024)
- Mardi 2 juillet 2024 à 19 h : réunion de la commission pêche
- Lundi 8 juillet 2024 à 11h30 : Rencontre avec Barthélémy Samson de la commission communication de la CCPFV
- Dimanche 30 juin et 7 juillet 2024 : élections législatives

**Prochain conseil :**

- Mardi 30 juillet 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le maire,  
Francis RIVIERE

Le secrétaire de séance,  
Gerda HEUTS

